

Studio
harmonic

ECOLE DE FORMATION 2019-2020

PRÉFORMATION ET FORMATION
AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE
JAZZ ET CONTEMPORAIN

FORMATION HABILITÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE



STUDIO HARMONIC
5 PASSAGE DES TAILLANDIERS, 75011 PARIS
TEL: 01.48.07.13.39 - FAX: 01.49.23.40.43
EMAIL: CONTACT@STUDIOHARMONIC.FR
WWW.STUDIOHARMONIC.FR



Table des matières

INFORMATIONS SUR LE CURSUS DU DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE	1
I - AUDITIONS D'ENTRÉE.....	2
1. Déroulement de l'audition	2
2. Prochaines Dates d'audition pour la rentrée 2019 - 2020.....	2
II - FORMATION DANSEUR/PRÉPARATION À L'EAT.....	2
1. Contenu de la formation	3
2. Planning.....	3
3. Dates de la formation	3
4. Tarifs pour 2019 - 2020	4
III – EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (EAT)	4
1. Inscription à l'EAT	4
2. Épreuves de l'EAT	5
3. Dates des prochains stages EAT	5
IV – LA FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE (DE): UV THÉORIQUES (1^{ère} année)	6
1. Contenu de la première année au DE	6
2. Planning.....	7
3. Inscription	7
4. Tarifs pour 2019/2020	8
V – LA FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE (DE): UV PÉDAGOGIE (2^e année)	8
1. Contenu de la deuxième année au DE	8
2. Évaluation	9
3. Planning.....	9
4. Inscription	10
5. Dates et tarifs.....	10
ANNEXE I : LES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION DU STUDIO HARMONIC	11
ANNEXE II : BULLETIN D'INSCRIPTION À L'AUDITION POUR LA PRÉFORMATION 2019-2020.....	12
ANNEXE III : BULLETIN D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.....	13
ANNEXE IV : RÈGLEMENT INTÉRIEUR	15





INFORMATIONS SUR LE CURSUS DU DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE

Depuis octobre 1994, le Studio Harmonic est habilitée par le Ministère de la Culture à assurer la formation au Diplôme d'Etat de professeur de danse, en spécialité Jazz et Contemporain.

Afin d'intégrer notre école de formation il est obligatoire de passer une audition. Suite à cette audition le jury décide si vous suivez la formation danseur/préparation à l'EAT (préformation) en un ou deux ans.

Au cours de la formation danseur/préparation à l'EAT (également appelée préformation) vous serez préparés pour obtenir votre Examen d'Aptitude Technique (EAT) et pour intégrer la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse (DE).

Il est obligatoire d'avoir l'EAT pour intégrer la formation au DE.

La formation au DE se déroule en 2 ans. La première année est consacrée à l'enseignement théorique qui comprend les unités de valeur (UV) de Musique, Anatomie/physiologie et Histoire de la Danse. Et la seconde année se concentre sur l'enseignement de la pédagogie (péda).

La seconde année n'est accessible que si les 3 UV théoriques sont validées.

C'est uniquement à la suite de ces deux années, après obtention des 3 UV et de la péda, que le diplôme d'Etat de professeur de danse sera délivré par le Ministère de la Culture.





I - AUDITIONS D'ENTRÉE

Il est obligatoire de passer une audition pour pouvoir intégrer l'école de formation. Cette audition permet de juger le niveau de l'élève et d'établir un classement selon les acquis techniques. Les débutants ne sont pas acceptés. Suite à cette audition le Jury pourra déterminer si le candidat peut intégrer ou non la formation danseur/préparation à l'EAT et s'il la fera en un ou deux ans.

Inscription obligatoire : cf. Annexe II - bulletin d'inscription à l'audition page 12.

1. Déroulement de l'audition

Le candidat est évalué durant 3 cours d'une heure chacun: un cours de classique, un cours de jazz et un cours de contemporain.

La délibération s'effectue à la fin de l'audition, et le candidat sait immédiatement s'il est retenu ou non.

Il est obligatoire de s'inscrire au préalable pour participer aux auditions, et il est nécessaire de fournir un CV artistique avec photos lors de l'inscription.

2. Prochaines Dates d'audition pour la rentrée 2019 - 2020

□ Samedi **11 Mai 2019** à **17h30** □ Samedi **15 Juin 2019** à **17h30** □ Samedi **7 Septembre 2019** à **14h30**

Les élèves ayant passés les auditions en Mai et Juin devront revenir le 7 Septembre à 17h30 pour que les classes puissent être déterminées à la fin de la dernière audition.

II - FORMATION DANSEUR/PRÉPARATION À L'EAT

La formation danseur/préparation à l'EAT, également appelée préformation, se déroule, en fonction de votre niveau, en un an ou en deux ans.

Elle permet de mettre à niveau vos compétences en danse. Cette formation vous prépare au passage à l'Examen d'Aptitude Technique (EAT), et après son obtention, à l'intégration de la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse (DE).

C'est le jury qui détermine au cours de l'audition si vous intégrerez la préformation 1 (un an) ou la préformation 2 (deux ans).





1. Contenu de la formation

La formation se compose de 3 cours par jour pour chaque année. Le contenu est le suivant :

- Perfectionnement des techniques de base classique, jazz, contemporain
- Ateliers d'improvisation et de composition
- Travaux autour de la création
- Lecture chorégraphique encadrée par un chorégraphe et sa compagnie
- Chant et technique de voix appliqués à la danse
- Intervention de professeurs invités
- Stage de préparation à l'EAT pour les élèves en préfo 1
- Examens trimestriels

2. Planning

L'élève inscrit à l'école de formation (après admission sur audition) commence sa formation suivant un emploi du temps défini par la Directrice Pédagogique. Des ateliers et des stages de préparation aux variations d'examens viennent compléter les cours techniques dispensés. L'élève est tenu d'assister à tous les cours dans leur intégralité.

Volume horaire hebdomadaire : 22h30

La préformation 1 correspond au niveau avancé et se déroule en un an. Les cours ont lieu le matin. Du lundi au vendredi de 9h15 à 14h (horaires donnés à titre indicatif).

La préformation 2 correspond au niveau moyen et se déroule en deux ans. La première année les cours ont lieu l'après-midi de 14h à 19h (horaires donnés à titre indicatif), et la deuxième année correspond à la préformation 1 (passage non systématique).

3. Dates de la formation

Rentrée : **Octobre 2019 à Juin 2020**

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. A titre d'information, les vacances scolaires sont :

- 1 semaine durant les vacances de la Toussaint
- 2 semaines durant les vacances de Noël
- 2 semaines durant les vacances de Février (sauf pour les préfo 1 qui n'ont qu'une semaine)
- 2 semaines durant les vacances d'Avril





4. Tarifs pour 2019 - 2020

L'inscription à l'école de formation est de **100€** pour chaque année.

L'année scolaire pour la formation danseur (ou préformation) est de **4300€**, soit **8600€** si elle est faite en deux ans.

III – EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (EAT)

L'Examen d'Aptitude Technique est obligatoire pour s'inscrire en formation au diplôme d'État de professeur de danse. Cet examen permet de vérifier que l'élève possède les compétences techniques et artistiques nécessaires pour intégrer la formation.

« L'EAT détermine la maîtrise et la précision des gestes, la capacité à évoluer en temps et en rythme. Il met aussi en exergue l'importance du sens artistique, la maîtrise de la composition ainsi que l'aisance pour mettre en relation des techniques chorégraphiques variées ». (Source: emploi-danse.info)

L'EAT est préparé dans le cadre de la préformation 1. L'inscription à l'examen est une démarche personnelle de l'élève.

L'Ecole du Studio Harmonic propose des stages de préparation à l'EAT Jazz et à l'EAT Contemporain.

1. Inscription à l'EAT (démarche personnelle du candidat) :

Le dossier d'inscription est à retirer à la **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**. Le candidat doit le demander, le compléter et le renvoyer munis des documents nécessaires avant la date de clôture des inscriptions.

À la réception du dossier, la DRAC enverra une attestation d'inscription, un CD audio, un DVD des variations imposées, et 15 jours au plus tard avant l'épreuve, une convocation. Les stages de préparation à l'EAT donnés au Studio vous permettent d'analyser et de préparer une des deux variations proposées en détail.





2. Épreuves de l'EAT

L'EAT se déroule en 4 épreuves :

- **Variation imposée**

Il y a d'abord une variation imposée par le Ministère de la Culture qui se trouve sur le DVD que vous recevrez à votre inscription. Ce DVD contient deux variations, c'est à vous d'en choisir une. La variation peut durer entre 1 minute 30 à 3 minutes maximum.

- **Variation libre**

L'élève présente ensuite une composition personnelle d'1 minute 30 à 3 minutes avec un support musical de son choix en utilisant les fondamentaux de l'option choisie (contemporain, jazz ou classique).

- **Improvisation**

Le jury donne un thème et des consignes précises, suivant l'option choisie et les performances précédentes, sur lesquels le candidat doit improviser un enchaînement de 30 secondes à 1 minute sur un support musical défini également par le jury.

- **Entretien**

Le jury s'entretient avec le candidat. L'entretien permet en général au candidat de préciser sa prestation et ses propositions. Les sujets abordés peuvent varier. Cela peut porter sur votre préparation à l'examen, vos connaissances dans le domaine de la danse, votre parcours de danse, ou bien votre motivation à vous lancer dans l'enseignement ou encore sur les chorégraphes et spectacles que vous aimez...

Les résultats de l'examen sont ensuite affichés sur internet.

La DRAC délivre sur demande **un livret de formation** à partir du moment où l'on obtient l'EAT. **Ce livret de formation sera votre passeport pour l'entrée en formation du DE de danse.**

3. Dates des prochains stages EAT

- **Stage EAT Contemporain avec Stéphanie CHATTON**

Cette année : variation et chorégraphe : à venir

Tarif: 250€ - Dates : **Février 2019**

- **Stage EAT jazz avec Salem HAMMADI**

Cette année : variation et chorégraphe : à venir

Tarif: 250€ - Dates : **Février 2019**

- La variation étudiée est définie à la réception du DVD.
- Inscription obligatoire au bureau du Studio Harmonic





IV – LA FORMATION AU DIPLÔME D’ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE (DE): UV THÉORIQUES (1^{ère} année)

Afin d’intégrer cette formation il est nécessaire d’être majeur et d’avoir obtenu l’EAT. La formation se déroule sur deux ans durant lesquels l’élève est formé tant à la pratique de la danse qu’à la théorie et la pédagogie d’enseignement.

La formation au DE se décompose en 4 UV de 600 heures en tout. La première année est consacrée aux trois Unités de Valeurs théoriques (UV) suivantes : Histoire de la danse, Musique et Anatomie/Physiologie.

L’élève doit assister à tous les cours théoriques assurés. Il est contrôlé régulièrement sous forme d’examens blancs et les résultats sont consignés dans un dossier qui le suit jusqu’aux examens. L’élève se doit également d’effectuer 50 cours techniques par trimestre afin de parfaire sa formation.

1. Contenu de la première année au DE

a. UV Formation Musicale (100 heures)

L’UV Musique se concentre principalement sur la pratique et la culture musicale, les connaissances de solfège et les pratiques élémentaires de la musique. Vous travaillerez également sur le développement de votre capacité à transcrire gestuellement un court extrait musical en prenant en compte son style, son rythme et ses dynamiques.

• Évaluation

Les épreuves sont orales et portent sur trois points :

- L’écoute et l’analyse d’une œuvre du programme étudié
- La lecture rythmique et les notions musicales de base
- La mémorisation et la transcription corporelle.

Durée de l’évaluation: 25 à 30 minutes.

b. UV Histoire de la Danse (51 heures)

L’UV Histoire de la Danse porte sur les connaissances historiques et l’initiation à la recherche documentaire. Vous aborderez les origines de la danse ainsi que les évolutions tout au long de l’histoire, les précurseurs de la danse, les principaux courants de la danse contemporaine et jazz, et également les courants actuels de la danse.

• Évaluation

L’épreuve est écrite et se compose d’une dissertation sur un sujet du programme étudié ainsi que de 10 questions sur les connaissances de base.

Durée de l’évaluation : 3 heures





c. UV Anatomie-Physiologie (51 heures)

L'UV Anatomie et Physiologie regroupe les éléments indispensables à connaître sur le fonctionnement du corps, des articulations et des muscles lors de la pratique de la danse. En effet, pour danser et enseigner il est important de bien connaître les principes et mécanismes de base régissant le corps, l'équilibre du corps et la respiration.

- **Evaluation**

L'épreuve est orale. L'élève tire au sort un sujet portant sur le programme étudié.

Durée de l'évaluation : 15 minutes + 30 minutes de préparation

2. Planning

UV formation musicale : Septembre 2019 à Mai 2020

UV anatomie/physiologie : Novembre 2019 à Mai 2020

UV histoire de la danse : Novembre 2019 à Mai 2020

3. Inscription

Pour s'inscrire à la formation au DE et passer les UV, il n'y a pas d'audition. En revanche, il est obligatoire d'avoir obtenu l'**EAT** et d'avoir récupéré votre **livret de formation**. Il est donc nécessaire que l'élève demande son **livret de formation** à la **DRAC** après réception de l'attestation de réussite à l'EAT. Sans ces documents, il n'est pas possible de s'inscrire. Pour en savoir plus sur la démarche, rendez-vous directement sur le site de la DRAC de votre région de naissance.

Le livret de formation :

Il correspond à votre « passeport » nécessaire tout au long de votre formation au DE. Il est obligatoire de l'avoir pour passer les examens. Aucun candidat ne sera admis à passer les Unités de Valeur s'il n'est pas en possession de son livret de formation (les photocopies ne sont pas acceptées).

Une fois obtenu, il sera à remettre à l'école de formation car c'est elle qui se charge des inscriptions aux examens et fait parvenir aux candidats les convocations aux épreuves.





4. Tarifs pour 2019/2020

L'inscription aux UV théoriques est de **100 €** puis :

	HORAIRES	TARIFS UV	COURS DE DANSE	TOTAL À L'ANNÉE
UV Formation musicale 100 h	Les mardis et vendredis matins	1.880 €	1.410 €	3.290 €
UV Histoire de la danse 50 h	Les jeudis matins	1.190 €	1.410 €	2.600 €
UV Anatomie-Physiologie 50h	Les lundis midis	1.190 €	1.410 €	2.600 €
Package 3 UV		3.200 €	1.410 €	4.610 €

Inscription obligatoire : cf. Annexe III - bulletin d'inscription page 13.

V – LA FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE (DE): UV PÉDAGOGIE (2^e année)

La seconde année de la formation au DE n'est accessible que si les trois UV théoriques, Histoire de la danse, Musique et Anatomie/Physiologie, ont été validées. Elle concerne l'apprentissage de la pédagogie, et se concentre sur les méthodologies pour donner des cours techniques. La formation du Studio Harmonic propose une préparation en jazz et contemporain uniquement.

1. Contenu de la deuxième année au DE

- **UV Pédagogie (400 heures)**

L'UV pédagogie a pour objet d'acquérir et de vérifier la capacité à transmettre l'art de la danse. Elle se décompose en 3 axes principaux :

- L'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé: AFCMD (80h)
- L'enseignement théorique (120h)
- L'enseignement pratique (200h)

Elle se déroule de la manière suivante : de nombreux cours théoriques sur comment appréhender l'apprentissage en fonction de l'âge et du niveau des élèves, accompagnés de beaucoup de pratique avec l'aide d'élèves d'écoles maternelle et primaire. Elle permet de maîtriser l'approche pédagogique, d'apprendre comment élaborer un programme et construire un cours, comment définir et mettre en place des objectifs et les modes d'évaluation.





La pédagogie enveloppe des cours tels que :

- Pédagogie appliquée à l'option
- Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)
- Psychopédagogie
- Eveil-initiation
- Maîtrise des rapports avec la musique
- Eléments de réflexion sur la transmission d'une technique corporelle et artistique
- Formation pratique (Partenariat avec des écoles élémentaires et maternelles pour apprendre la pédagogie en donnant des cours aux enfants)
- 50 cours de danse techniques par trimestre

L'élève se doit d'être présent à tous les cours.

- **Organisation du temps de travail**

- Analyse du mouvement : 80 heures
- Enseignement théorique : 120 heures
- Enseignement pratique : 200 heures
 - o dont cours pédagogie enfants et cours techniques adultes

Inscription obligatoire : cf. Annexe III - bulletin d'inscription page 13.

2. Évaluation

L'UV Pédagogie est évaluée au travers d'un cours donné, à deux groupes d'élèves, dans l'option choisie (jazz ou contemporain).

Le cours se décompose en trois parties :

- Un cours enfants de 30 minutes de pédagogie d'éveil (4/6 ans) ou d'initiation (6/8 ans).
- Un cours technique adultes de 40 minutes dans l'option choisie.
- Un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes portant sur l'ensemble des éléments du cours donné.

3. Planning

Les cours de pédagogie se répartissent tout au long de l'année en matinée uniquement. Les horaires suivants sont donnés à titre indicatif :

Lundi 8h30/13h - Mardi 8h30/11h - Mercredi et Jeudi 8h30/11h30 - Vendredi 8h30/11h et 12h30/14h30





4. Inscription

Le candidat doit justifier de la réussite à l'EAT et aux 3 UV théoriques pour pouvoir s'inscrire à l'UV pédagogie. La présentation du livret de formation est également obligatoire.

L'école de formation se charge ensuite de convoquer le jury et d'organiser l'examen. Elle inscrit et convoque les élèves candidats.

5. Dates et tarifs

Rentrée : **Novembre 2019 à Juin 2020**

L'inscription à l'UV pédagogie est de **100€**.

Et l'année scolaire pour l'UV pédagogie est de **4950€** (50 cours de danse par trimestre inclus*).

**Pour les élèves suivant ces 2 formations, 2 cours de danse par jour sont obligatoires. Les tarifs incluent ces cours. La composition d'un emploi du temps sera examinée avec la directrice en début de formation. Un contrôle de présence sera strictement mis en place.*





ANNEXE I : LES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION DU STUDIO HARMONIC

- **Danse Contemporaine**

Corinne LANSELLE: Directrice artistique et pédagogique de la formation, et professeur de danse contemporaine
Stéphanie CHATTON
Sophie DAVIET

- **Danse Jazz**

Salem HAMMADI
Valérie MASSET
Bastien NOZERAN
Pascal COUILLAUD

- **Danse Classique**

Gregory CIANCI
Oli SPEERS

- **Claquettes**

Philippe ROUX

- **Travail de la voix et du corps**

Alvina LANSELLE

- **Théâtre et danse**

Pascal COUILLAUD

- **Anatomie Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)**

Yvonne PAIRE

- **Formation Musicale**

Florence HUYCHE
Anne COTTIGNIES
Catherine BROS

- **Histoire de la danse**

Philippe VERRIELE

- **Pédagogie enfants**

Cécile THEIL-MOURAD

- **Tai-Chi-Chuan**

Shiran DJEZZAR

- **Accompagnateur Musique**

Jean-Luc PACAUD





ANNEXE II : BULLETIN D'INSCRIPTION À L'AUDITION POUR LA PRÉFORMATION 2019-2020

	ÉLÈVE	PARENT 1	PARENT 2
Nom et Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Code Postal / Ville			
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Adresse email			
N° sécurité sociale			

• Renseignements sur l'élève

Depuis combien de temps pratiquez-vous la danse ?.....

Quel(s) style(s) de danse pratiquez-vous ?

.....

• Prochaines Auditions

Samedi 11 Mai 2019 à 17h30

Samedi 15 Juin 2019 à 17h30

Samedi 7 Septembre 2019 à 14h30

• Déroulement de l'audition

Audition gratuite. Inscription obligatoire.

- Cours d'1h de classique

- Cours d'1h de jazz

- Cours d'1h de contemporain

• Pièces à fournir

Ce bulletin dûment rempli, une photo d'identité, un CV artistique et une enveloppe timbrée pour la convocation.





ANNEXE III : BULLETIN D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

	ÉLÈVE	PARENT 1	PARENT 2
Nom de famille de naissance			
Nom d'usage			
Prénoms (les 2 ^e et 3 ^e prénoms aussi svp)			
Adresse Code Postal Ville			
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Adresse email			
N° sécurité sociale			
Date de naissance			
Code postal et Ville de Naissance			
Sexe et Nationalité			
INE = Identifiant National Etudiant <i>(Il se trouve sur le bulletin de notes du BAC)</i>			
Professions (merci d'être précis)	/		

• Renseignements sur l'élève

Avez-vous un EAT ? Si oui, lequel ?

.....

• Choix de la formation

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Préformation
<input type="checkbox"/> UV Anatomie
<input type="checkbox"/> Pédagogie Jazz | <input type="checkbox"/> UV Histoire de la danse
<input type="checkbox"/> UV Musique
<input type="checkbox"/> Pédagogie Contemporaine |
|--|---|





• Informations complémentaires

- Quel Bac avez-vous obtenu ?.....
En quelle année et dans quel département ?.....
- Etiez-vous scolarisé l'année dernière ?.....
Si oui, merci d'indiquer dans quel établissement et pour quel diplôme :
.....
Si non, avez-vous déjà été scolarisé dans l'enseignement supérieur auparavant ?
.....
Si vous étiez dans une classe préparatoire, merci d'indiquer quel type était-ce :
.....
- Quel est le dernier diplôme que vous ayez obtenu ?.....
- Êtes-vous inscrit simultanément dans un autre établissement d'études supérieur ?.....
.....

• Pièces à fournir pour valider votre inscription

- Bulletin dûment rempli
- Règlement intérieur signé (cf. Annexe IV page 15)
- 3 photos d'identité
- Un certificat médical récent (sans contre-indication à la pratique de la danse)
- 2 enveloppes timbrées
- 100€ d'inscription

Pour les élèves qui s'inscrivent aux UV théoriques, ils doivent fournir **leur livret de formation dès leur inscription, sans quoi aucune validation ne sera possible.**

L'intégralité de la scolarité doit être payée pour fin décembre 2018 (pour les modalités merci de contacter l'administration).





ANNEXE IV : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE FORMATION

ASSOCIATION HARMONIC

1°) ENGAGEMENT

En vous inscrivant à l'école de formation vous vous engagez à suivre tous les cours et à être présent à toutes les évaluations trimestrielles, les examens blancs et les examens. Aucun cours n'est facultatif et aucune dérogation ne sera admise. Votre présence est donc obligatoire à tous les cours tout au long de l'année (Octobre à Juin). Sachez également que l'absence à un examen peut entraîner un renvoi.

Aucun désistement n'est autorisé car ceux-ci peuvent mettre en difficulté les travaux collectifs et le bon fonctionnement de la formation. Vous êtes responsable autant que l'équipe pédagogique de l'épanouissement artistique d'une classe par une attitude positive, assidue, ambitieuse et dynamique.

De ce fait, vous vous engagez à fournir à l'administration une lettre attestant que vous vous engagez à vous présenter aux évaluations trimestrielles et à suivre les cours jusqu'à la fin de l'année soit le 23 Juin 2019 pour la formation danseur/préparation à l'EAT, ou les dates d'examens pour la formation au DE.

2°) PONCTUALITÉ

En intégrant l'école de formation vous vous engagez à respecter l'intégralité du planning qui vous sera donné ainsi que ses horaires. Vous vous engagez à être ponctuel en cours par respect pour vos professeurs et pour les autres étudiants.

Les éventuels retards ou absences devront être systématiquement signalés et justifiés à l'administration et auprès de vos professeurs, sous peine de renvoi.

Les rendez-vous administratifs ou médicaux, les auditions, les répétitions et également les cours de danse « open » doivent être fixés en dehors des cours de la formation. Ils ne seront pas considérés comme des justifications valables.

Si cas exceptionnel d'absence de plus de 3 jours, vous devrez impérativement prévenir la Directrice Pédagogique Corinne Lanselle (par email: corinnelanselle@gmail.com) et fournir des justificatifs.

Vous vous engagez également à respecter les délais fixés par les professeurs pour le rendu des travaux écrits et dansés afin de ne pas ralentir le rythme de travail.





3°) TRAVAIL PERSONNEL

En tant que danseur vous vous engagez également à nourrir votre culture générale en participant aux sorties culturelles conseillées par les professeurs.

Vous devez vous rendre disponible en dehors du programme hebdomadaire de la formation pour des représentations, des répétitions et des déplacements si nécessaire.

Les étudiants en UV théorie et pédagogie devront obligatoirement prendre 150 cours de danse en plus de la formation durant l'année scolaire (octobre à juin). Au-delà de cette période les cours non utilisés ne seront plus valables, ne pourront être reportés et ne seront en aucun cas remboursés. Si l'école estime que vous n'avez pas suivi suffisamment de cours, elle sera en droit de refuser que vous vous présentiez à l'examen.

Pour les étudiants en préformation, l'année de cours ne pourra en aucun cas être transformée en cours de danse « open » et aucun remboursement ne sera possible si vous décidez de quitter la formation.

4°) RESPECT ET ÉDUCATION CIVIQUE

Vous vous engagez à respecter vos semblables :

- Être ponctuel, poli et courtois avec vos professeurs, vos camarades de classe, l'administration, le personnel du Studio Harmonic ainsi que toutes les personnes présentes à l'intérieur et à l'extérieur du Studio Harmonic.
- Une tenue vestimentaire adaptée, correcte et propre est exigée en cours.
- Les téléphones portables sont interdits en cours (sous peine de confiscation).

Vous vous engagez également à respecter et faire respecter votre lieu de travail :

- Ne pas manger ni boire dans les salles de cours.
- Laisser tables et locaux du Studio Harmonic propres après votre passage.
- Utiliser les salles que vous réservez pour travaux personnels en respectant les horaires.

5°) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

• Paiement

Vous vous engagez à régler le montant total de la scolarité avant le 31 Décembre 2019.

Pour plus d'informations concernant les modalités de paiement, merci de vous adresser à l'administration du Studio Harmonic.





- **Prise de contact**

Pour toutes questions et renseignements administratifs, Christine Mélot, Directrice du Studio Harmonic, ou, Valérie Guirriec, Responsable Administrative, vous recevront dans leur bureau (sous rendez-vous).

➤ Email : contact@studioharmonic.fr - Tel : 01.48.07.13.39

Pour tous renseignements concernant le déroulement de la formation, Corinne Lanselle, Directrice Pédagogique de la formation est joignable tous les jours au Studio ou par email pour prise de rendez-vous.

➤ Email : corinnelanselle@gmail.com

Vous ou vos parents pourront également prendre rendez-vous avec les professeurs en passant par l'administration du Studio.

Je confirme mon inscription à la formation danseur/préparation EAT - formation aux UV théoriques - formation à l'UV pédagogique (rayer la mention inutile) pour l'année 2019 – 2020 et je m'engage à respecter ces règles de conduite, me responsabilisant dans mon engagement professionnel.

Fait à..... le.....

L'ELEVE (nom lisible)
+ La mention « lu et approuvé »
SIGNATURE

LA DIRECTION
+ cachet de l'entreprise
SIGNATURE



Studio
harmonic



CONTACTS



DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE: **CORINNE LANSELLE**
MAIL: **CORINNELANSELLE@GMAIL.COM**

DIRECTRICE DU STUDIO HARMONIC: **CHRISTINE MÉLOT**
MAIL: **CONTACT@STUDIOHARMONIC.FR**

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE: **VALÉRIE GUIRRIEC**
MAIL: **CONTACT@STUDIOHARMONIC.FR**

TEL: 01.48.07.13.39

RETROUVEZ NOUS ÉGALEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX:



STUDIO HARMONIC
5 PASSAGE DES TAILLANDIERS, 75011 PARIS
TEL: 01.48.07.13.39 - FAX: 01.49.23.40.43
EMAIL: CONTACT@STUDIOHARMONIC.FR
WWW.STUDIOHARMONIC.FR